



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Liste des documents à fournir aux services municipaux de l'Enfance

2017-2018

Afin que le dossier d'inscription annuel de votre enfant soit complet, vous devez fournir les documents suivants:

1. la fiche de renseignement dûment remplie
2. la fiche des autorisations parentales
3. la fiche sanitaire de liaison
4. les fiches d'inscription aux services municipaux (périscolaire & mercredi)
5. le coupon du (page 9) règlement intérieur signé par l'enfant et ses parents
6. 2 photos d'identité récentes de l'enfant
7. l'attestation d'assurance extrascolaire
8. l'attestation CAF avec le quotient familial ou l'avis d'imposition des parents, une attestation employeur des deux parents ou une attestation d'inscription au Pôle Emploi.
9. Autres documents :

Les dossiers d'inscription sont à retourner au bureau de la régie /inscriptions du Service enfance par mail, dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la mairie.

A noter : Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone. Les enfants ne seront définitivement inscrits que lorsque le dossier d'inscription sera complet.